

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

DEUXIEME PARTIE

LA SOCIÉTÉ DE NOTRE DAME DE MONTRÉAL COMMENCE A RÉALISER LES RELIGIEUX DESSEINS DES ROIS DE FRANCE

CHAPITRE IV.

L'ÉTABLISSEMENT DE MONTRÉAL, BLAMÉ PAR LA GRANDE COMPAGNIE,
EST APPROUVÉ PAR LE ROI, ET AMÈNE LA SUPPRESSION
DU MONOPOLE DES PELLETERIES.

I.

Eloges qu'on fait à Paris de la Société de Montréal.

Le zèle, la générosité et la qualité des Associés de Montréal, leur parfait désintéressement et le succès inespéré de leur œuvre, firent à Paris une grande sensation. On les louait de toutes parts, on en parlait avec éloge à la Cour et à la ville ; et tout ce qu'on disait à leur avantage semblait être une censure tacite de la conduite de la grande Compagnie, qui jusqu'alors avait fait si peu d'efforts pour procurer le bien de la colonie et l'établissement de la religion chez les sauvages. Les éloges, peut-être exagérés, qu'on faisait de l'œuvre de Montréal, pouvaient bien donner un relief plus saillant encore à ce contraste. Un historiographe de France, dévoué à la Compagnie de Jésus, et dont l'ouvrage parut en 1659, disait, en parlant des commencements de Villemaric : " Quelques bonnes âmes, de celles à qui Dieu a donné le pouvoir de tout faire, jetèrent les yeux sur ces pauvres peuples de la Nouvelle-France ; et, étendant leur charité plus loin que les bornes de l'Europe, considérèrent cet ouvrage comme une entreprise qui n'était pas indigne de leurs soins. Aussi l'Évangile commença-t-il d'y être annoncé fort paisiblement, par le zèle